

EASYGEL[®] PROTECT



LA SOLUTION SÉCURITÉ POUR LE CAPTAGE DE TOUS TYPES DE POUSSIÈRES

L'amiante en particulier, constitue un problème majeur de santé en milieu professionnel. Matériau hautement toxique et massivement utilisé jusqu'à son interdiction, il demeure aujourd'hui présent dans la plupart des bâtiments construits avant 1997.

Afin de permettre aux professionnels de travailler en se protégeant des fibres d'amiante tout en respectant la réglementation, BCL Invent[®] a conçu EasyGel Protect[®], une solution innovante brevetée simplifiant les processus d'intervention sur support contenant de l'amiante.



LA PROBLÉMATIQUE DE L'AMIANTE EN FRANCE

1^{re}

L'amiante est la 1^{re} cause de cancer d'origine professionnelle.

50%

50% des bâtiments et équipements comportent encore de l'amiante aujourd'hui.

80 Kg

La quantité d'amiante encore présente dans les bâtiments en France équivaut à 80 Kg/habitat.

3 000

L'amiante est entrée dans la composition de plus de 3 000 produits identifiés.



Les maladies liées à l'amiante touchent principalement les métiers du BTP



Par l'apport au foyer de vêtements contenant des particules d'amiante, l'opérateur expose sa famille à des risques d'inhalation



Certaines maladies peuvent se déclarer après de très faibles expositions



Les effets sur la santé surviennent souvent plusieurs années, voire dizaines d'années, après le début de l'exposition



L'employeur encourt de lourdes sanctions pénales s'il ne répond pas aux exigences fixées par le code du travail

Fin
XIX^e

Utilisation de l'amiante pour ses qualités d'isolant

1975

Pic d'importation en France (180 000 tonnes)

1997

Interdiction de l'utilisation d'amiante en France

1997

La VLEP* est fixée à 100 fibres par litre

2015

La VLEP est abaissée à 10 fibres par litre

La mesure d'empoussièrement amiante garantit la sécurité de la population vis-à-vis de l'exposition à ce matériau cancérigène. Ce contrôle permet de s'assurer du respect du seuil défini par le Code de la santé publique.

